

Faculté de DROIT

Règlement d'examen et modalité de contrôle des connaissances et des compétences
(REMCCC) du double-diplôme EEID Master

Formation Master Droit de la Propriété Intellectuelle (UJM Lyon 3 – Faculté de
Droit) / LL. M Intellectual Property & Information Technology (University College
Dublin - Irlande)

Année universitaire 2026-2027

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
- Vu la délibération n D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
- Vu les statuts de la faculté de droit ;
- Vu la délibération n° D2023-07-09-sco du 4 juillet 2023 portant approbation par le conseil d'administration de la charte des examens de l'université Jean Moulin,

Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin le 5 mai 2026.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de cette formation de master au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Table des matières

Articulation du programme	3
Sélection des étudiants.....	4
Modalités d'évaluation et condition de validation	4
Diplomation	5
Suivi des étudiants	5
ANNEXES	6

REGLEMENT DU DOUBLE DIPLOME

Art. 1^{er}. – Le présent document fixe les règles particulières applicables au double diplôme en partenariat avec l'University College of Dublin (Irlande) du parcours Master Droit de la Propriété Intellectuelle (Lyon 3) / LL. M Intellectual Property & Information Technology (UCD), en complément des règles générales applicables à l'ensemble des Masters relevant de l'offre de formation initiale de la Faculté de Droit.

Articulation du programme

Art. 2. – Le programme s'organise selon le schéma suivant :

2.1. La première année du parcours est réalisée à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (ci-après « UJM Droit ») dans le cadre Master Droit de la Propriété Intellectuelle (ci-après « Master DPI »).

Le contenu du programme est celui des semestres 1 et 2 de ce Master, tel que défini par la maquette du diplôme (**Annexe 1**). L'acquisition de cette première année de parcours est subordonnée à la validation de chacun des deux semestres, en vue de l'obtention de 60 crédits européens transférables et capitalisables (ECTS).

2.2. La deuxième année du parcours est réalisée à l'University College of Dublin (Irlande) dans le cadre du LL. M Intellectual Property & Information Technology.

Les étudiants inscrits sélectionneront leurs enseignements parmi ceux listés dans **l'annexe 2**, sous réserve de leur disponibilité. Toute dérogation concernant le choix d'autres enseignements devra recevoir la validation préalable du directeur du Master Droit de la Propriété Intellectuelle de l'UJM, afin de garantir la cohérence du parcours académique. Un contrat pédagogique tripartite, signé par les représentants de l'UCD Law, de l'UJM Droit et par l'étudiant, sera nécessaire pour finaliser le programme de cours permettant la validation du diplôme de Master à l'UJM Droit.

Dans le cas où l'étudiant envisagerait une poursuite d'études en doctorat à l'issue de l'obtention de son Master, il lui sera nécessaire d'intégrer au programme d'études à UCD Law la rédaction d'un mémoire de recherche. Ce mémoire fera l'objet d'une codirection par les responsables des parcours au sein des deux établissements ou, conformément à un accord ultérieur, par un professeur désigné au sein de chaque université. La seconde année du parcours permettra la validation de 60 ECTS.

Sélection des étudiants

Art. 3. – La sélection des étudiants à l'entrée du double-diplôme Master DPI UJM / LL. M Intellectual Property & Information Technology UCD s'effectue selon les modalités d'admission prévues pour intégrer ce Master (sur la plateforme MonMaster).

3.1. Les candidats dont la langue maternelle n'est pas l'anglais doivent justifier d'une maîtrise satisfaisante de la langue, à l'écrit comme à l'oral. À cet effet, ils doivent fournir soit un score global d'au moins 6,5 à l'IELTS, avec un minimum de 6,5 dans les sections "reading" et "writing", et aucune section ne devra obtenir un résultat en dessous de 6,0 ; soit un score minimum de 90 au TOEFL iBT, comprenant au moins 22 en "reading", 24 en "writing", et aucune section ne devra obtenir un résultat en dessous de 20. Ces tests doivent avoir été validés dans les conditions exigées moins de deux ans avant la candidature.

3.2. Les candidats sélectionnés par UJM Droit doivent ensuite soumettre leur candidature au service Admissions de l'University College Dublin (UCD) en vue de leur intégration au parcours LL.M. Le service Admissions informera UJM de la décision d'admission.

Modalités d'évaluation et condition de validation

Art. 4. – La double diplomation est acquise si l'étudiant valide en intégralité les deux années de son parcours selon les modalités du présent règlement.

4.1. Le régime d'examen qui régit la première année du parcours est celui qui s'applique au Master DPI. L'accès en deuxième année du parcours et l'intégration à UCD Law sont conditionnés par la réussite à la première année du Master Droit de la Propriété Intellectuelle selon ces modalités d'examen, que ce soit en première ou en seconde session.

4.2. Le régime d'examen qui régit la deuxième année du parcours est celui qui s'applique au LL.M Intellectual Property & Information Technology à UCD Law.

La validation du LL.M Intellectual Property & Information Technology conditionne la validation de la deuxième année du Master Droit de la Propriété Intellectuelle.

4.3. Si l'étudiant est contraint pour des raisons médicales, financières ou familiales, qu'il devra justifier, à renoncer ou à interrompre à sa mobilité à UCD les mesures suivantes s'appliquent :

Interruption au cours du premier semestre de la deuxième année : L'étudiant pourra réintégrer le Master Droit de la Propriété Intellectuelle de l'UJM Droit au **semestre 4**. Toutefois, cette réintégration ne permettra pas l'obtention du double diplôme.

Interruption au cours du deuxième semestre de la deuxième année : L'étudiant sera autorisé à passer ses examens et évaluations du second semestre au sein de l'UJM Droit, sous réserve qu'il s'agisse d'examens avec accès à tout document autorisé ou d'examens pouvant être délocalisés et à condition de n'avoir pas excédé le nombre d'absences tolérées par l'UCD Law. Dans ce cas, l'étudiant conservera la possibilité d'obtenir une double diplomation. Cette possibilité d'aménagement ne s'applique ni aux épreuves sans document autorisé ni à celles qui imposent la présence de l'étudiant dans les locaux d'UCD Law. La situation de chaque étudiant concerné par cette clause fera l'objet le moment venu d'une évaluation au cas par cas par les partenaires.

Diplomation

Art. 5. – À l'issue de ce parcours et sous réserve de satisfaire aux exigences des régimes d'examens au sein de chacune des universités, les résultats obtenus à l'étranger sont validés sur la base de la transcription des notes obtenues à l'étranger et le transfert de crédits. Les notes sont transcrites selon la grille de transcription de notes établie en **annexe 3**. Le mémoire de fin d'étude sera soumis à une évaluation par un professeur de UCD et/ou un professeur de l'UJM Lyon 3.

À l'issue du parcours, les étudiants se voient délivrer le **Master en Droit de la Propriété Intellectuelle** délivré par l'UJM Droit et le **LLM Intellectual Property & Information Technology** délivré par l'UCD Law.

Suivi des étudiants

Art. 6. – Les directeurs du programme à l'UJM Droit et à UCD assurent un suivi personnalisé aux étudiant(e)s du parcours.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Programme de cours de la première année du parcours (Master DPI – UJM Droit)

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A LA PREMIERE ANNEE DE MASTER DE DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Année 2026-2027

Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
Concurrence (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Concurrence (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit International Privé (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Fiscalité des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 1h30
Sûretés (cours)	30 H	3	QCM 30min
Droit d'Auteur	20 H	2	Ecrit 2h
Comptabilité (cours)	30 H	3	QCM
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Cours magistraux optionnels : deux cours parmi :			
Droit des Assurances (option)	20 H	2	QCM 30min
Droit Pénal des Affaires	20 H	2	QRC 1h
Voies d'Exécution	20 H	2	Ecrit 1h
Droit Financier Approfondi	20 H	2	Oral
Clinique juridique choix optionnel annuel	20 H	2	Contrôle continu du semestre
TOTAL SEMESTRE 1	255H	30	

SEMESTRE 2			
Propriété Industrielle (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD)
Propriété Industrielle (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Financement des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Droit Patrimonial de l'Entrepreneur (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) Ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Fiscalité des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) ou écrit 1h30 (sans TD)
Entreprises en Difficulté (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) ou écrit 1h30 (sans TD)
Common Law Contracts	20 H	2	Ecrit de 1h
Droit du numérique	20 H	2	Oral
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
TD optionnel : Un TD parmi :			
Droit Patrimonial de l'Entrepreneur (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Fiscalité des Entreprises (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Financement des Entreprises (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Entreprises en Difficulté (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Cours magistraux optionnels : Un cours parmi :			
Droit du Commerce International	20 H	2	Oral
Droit de l'Arbitrage	20 H	2	Ecrit de 1h
Contrats d'Affaires	20 H	2	Ecrit de 2h
Droit de la Consommation	20 H	2	Ecrit de 1h
Clinique juridique choix optionnel annuel	20 H	2	Contrôle continu du semestre
TOTAL SEMESTRE 2	255 H	30	

ANNEXE 2 :
Programme de cours de la seconde année du parcours (LL.M Intellectual Property & Information Technology - UCD)
SEMESTRE 3/4 ET 4/4 – PROGRAMME DE COURS DISPENSÉ CHEZ LE PARTENAIRE ÉTRANGER ET MCCC APPLICABLES CHEZ LE PARTENAIRE ÉTRANGER

Programme de cours accessible aux étudiants sous réserve de disponibilité dans le cadre de la deuxième année du parcours dans le cadre du **LLM Intellectual Property & Information Technology**.

https://hub.ucd.ie/usis!/W_HU_MENU.P_PUBLISH?p_tag=PROG&MAJR=B296

https://hub.ucd.ie/usis!/W_HU_MENU.P_PUBLISH?p_tag=MODULES&MAJR=B296

Compte tenu de la très forte spécialisation du Master Propriété intellectuelle à l'UJM Droit seuls les cours optionnels suivants proposés par UCD Law seront accessibles aux étudiants dans le cadre de ce parcours, sous réserve de leur ouverture pour l'année universitaire d'étude à UCD Law.

COURS proposés à UCD permettant la double diplomation dans le cadre du double diplôme DD Master PI-LLM Intellectual property and Information Technology	
International competition law	LAW40150
Trade Mark Law	LAW40280
Advances Issues in European Competition Law	LAW40360
Online regulation	LAW41150
Data Protection and Privacy : National and International Perspectives	LAW41270
Data Protection Governance	LAW41790
Copyright Law	LAW 42000
Cybersecurity Law and Regulation	LAW 42160
Patent Law	LAW 41610
AI Regulation	LAW 42310

ANNEXE 3 – Grille de conversion de notes
IRLANDE - UC DUBLIN
En notes françaises
Mention à 13, 15 et 17

Notes	LETTER GRADE	Notes Lyon 3
4,2 - 4,4	A+	18
4	A	17
3,8	A-	16
3,6	B+	15
3-3,4	B	14
2,8	B-	13
2,6	C+	12,5
2-2,4	C	12
1,8	C-	11,5
1,2-1,6	D+	11
1	D	10,5
0,8	D-	10
	E+	6
	E	5
	E-	4
0	F	3